

# 3minutes.

*L'essentiel d'ameli.fr pour les médecins*

## # REGARD

SANTÉ ET PRÉVENTION

**Pr Olivier Lyon-Caen :**  
**« Les travaux sur la lombalgie constituent un exemple de ce que l'Assurance Maladie doit faire demain pour d'autres pathologies »**



Les branches maladie et risques professionnels de la Sécurité sociale lancent en novembre une campagne nationale d'information sur la [lombalgie commune](#), fondée sur les travaux d'un groupe pluridisciplinaire. Le professeur Olivier Lyon-Caen, médecin-conseil national de l'Assurance Maladie, revient sur les bonnes pratiques en matière de prise en charge ainsi que sur les modalités d'élaboration de cette campagne, qu'il juge « exemplaires ».

## # DÉCRYPTAGE



TEXTES DE RÉFÉRENCE

**Intégration des indépendants au régime général : quels changements en 2018 ?**

À partir du 1er janvier 2018, le régime général de la Sécurité sociale intègre le régime social des indépendants. La réforme concerne 4,6 millions de bénéficiaires maladie. Pour intégrer au mieux les professions libérales, micro-entrepreneurs, artisans et commerçants, actifs ou retraités, l'Assurance Maladie organise un déploiement progressif du dispositif d'intégration étalé sur deux années, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019. Le point sur les changements visibles en 2018.



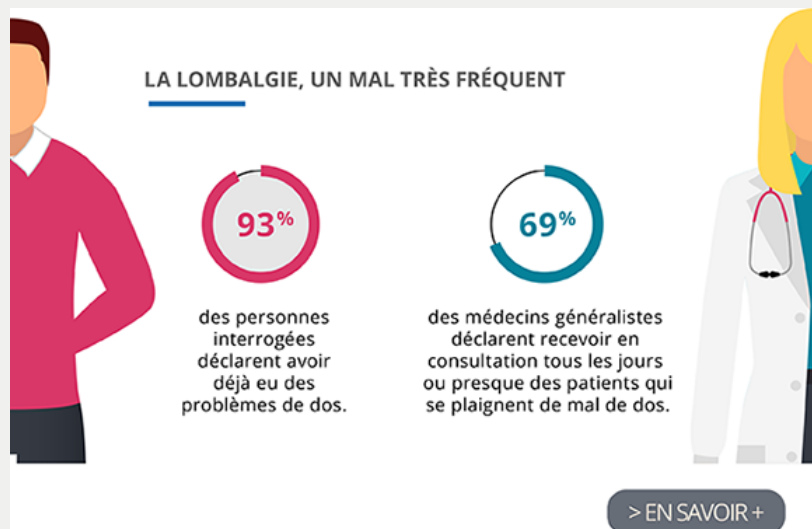
TEXTES DE RÉFÉRENCE

**Rosp et nouveau « forfait structure » : la campagne de déclaration des indicateurs approche**

À partir du 15 décembre, les médecins seront invités à saisir sur [Espace Pro](#) les indicateurs de la rémunération du nouveau « forfait structure » (nouauté de la convention médicale de 2016). Ils devront aussi, comme chaque année depuis 2012, renseigner certains des indicateurs de leur rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp). La campagne de saisie de ces indicateurs sur Espace Pro s'achèvera le 31 janvier 2018.

## # EN IMAGES

### Les médecins et leurs patients face à la lombalgie commune : regards croisés



Source : Baromètre BVA réalisé pour l'Assurance Maladie par Internet auprès d'un échantillon représentatif de Français et de médecins généralistes (juin 2017).

## # EN PRATIQUE

### SERVICES

#### Cotation des nouveaux actes et consultations : quelle aide en ligne ?

Pour permettre de coter les quelque 760 nouveaux actes et consultations issus de la convention médicale de 2016, un [simulateur en ligne](#) est désormais proposé à tous les médecins. Ce simulateur est consultable sur le site [convention2016.ameli.fr](http://convention2016.ameli.fr). À partir du secteur d'exercice, de l'adhésion ou non à une option de maîtrise tarifaire (Optam ou Optam-CO) et de la spécialité médicale, le simulateur recherche et affiche les nouveaux actes/consultations, leurs tarifs et leurs codifications de facturation. Il prend aussi en compte l'âge du patient, la date d'entrée en vigueur des actes/consultations (pour vérifier s'ils peuvent être facturés à date) et le fait que le praticien est ou non le médecin traitant du patient.

### SANTÉ ET PRÉVENTION

#### « Mission retrouve ton cap » : une expérimentation pour prévenir l'obésité infantile

La [HAS recommande](#) de dépister tôt et de proposer une prise en charge précoce des enfants qui présentent un surpoids afin d'éviter la constitution d'une obésité persistante à l'âge adulte et la survenue de complications métaboliques.

Dans ce cadre, l'Assurance Maladie lance dans 4 départements : le Nord, le Pas-de-Calais, la Seine-Saint-Denis et la Réunion, à partir de fin 2017, l'expérimentation « Mission retrouve ton cap » qui propose une prise en charge à 100 % pour les enfants âgés de 3 à 8 ans en surpoids ou à risque d'obésité. Repérés par le médecin qui les suit, les enfants pourront ainsi bénéficier d'une prise en charge pluridisciplinaire (diététique, psychologique et d'activité physique), précoce et adaptée à leurs besoins et à ceux de leur famille. Un e-mail d'information sera adressé prochainement aux médecins généralistes et pédiatres des territoires concernés. Ils seront également contactés par un délégué de l'Assurance Maladie qui leur présentera cette expérimentation.

### MÉDICAMENT

#### Femmes enceintes : deux nouveaux pictogrammes pour signaler les médicaments dangereux

[Deux nouveaux pictogrammes](#) ont fait leur apparition en octobre sur les boîtes de médicaments présentant un risque en cas de grossesse. Le pictogramme « danger » indique aux patientes que le médicament doit être utilisé uniquement s'il est indispensable et s'il n'en existe aucun autre adapté à leur pathologie. Le pictogramme « interdit » signale que le médicament ne doit pas être utilisé. Sous les pictogrammes figurent les personnes concernées : femme enceinte durant toute ou partie de la grossesse ou toute femme en âge de procréer sans contraception efficace. Au total, 60 % des médicaments sont concernés par l'un de ces pictogrammes : les deux tiers par le pictogramme « danger » et un tiers par le pictogramme « interdit ».

**ameli.fr**

> VOTRE CAISSE

> ESPACE PRO

> VOTRE  
CONVENTION

> GÉRER VOTRE  
ACTIVITÉ

> EXERCER AU  
QUOTIDIEN

> VOUS FORMER  
ET VOUS  
INFORMER

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, [cliquez ici](#) pour vous désabonner.  
Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Ces droits s'exercent auprès du Directeur de votre caisse d'assurance maladie de rattachement